



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 16 décembre 2024**

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORDET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Émilie, GROUSSET Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : HERHARD Anne-Marie, BRETON Philippe, DRUEZ Richard,

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 7

Absent.e.s excusé.e.s : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GROUSSET

Convocation : 10 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2024 ;
- Présentation des décisions du Maire ;
- A. FINANCES PUBLIQUES :
 - Décision modificative ;
- B. PATRIMOINE :
 - Création bail location – Local Commercial 11 rue Principale ;
 - Devis travaux Logement 11 rue Principale ;
- C. RESSOURCES HUMAINES :
 - Création d'un poste de rédacteur territorial ;
- D. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie GROUSSET est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Vote : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 25 novembre 2024 ;

Le procès-verbal de la séance du Lundi 25 novembre 2024, transmise en amont du conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➤ Présentation des décisions du Maire relevant de sa délégation.

A. FINANCES PUBLIQUES :

1. Décision modificative ;

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
012 / 6413	Personnel non titulaire 1	1 600,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
75 / 75888	Autres	1 600,00

Vote : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstentions : 0

B. PATRIMOINE :

1. Création bail location – Local Commercial 11 rue Principale ;

Création d'un bail commercial pour Mme MEUNIER pour création d'une petite restauration et d'un point épicerie.

- Prix loyer du logement : 300 €/mois gratuité sur la 1^{ère} année qui démarre à la remise des clefs - Ces tarifs sont réévalués chaque année en fonction de l'indice des loyers du troisième trimestre de l'année précédente définis par l'INSEE ;
- Prix loyer du local commercial : 300 €/mois à partir de l'ouverture du commerce - Ces tarifs sont réévalués chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre de l'année précédente définis par l'INSEE ;
- Date d'entrée dans les lieux : date de la signature du bail au 1^{er} février 2025 et ouverture commerciale 1^{er} avril 2025 ;
- Date de début de paiement du local commercial : 1^{er} avril 2025 ;
- Date de début de paiement du logement : à N+1 de la remise des clefs ;
- Durée de location : 3 ans reconductible ;
- Désignation d'un notaire pour rédiger l'acte et faire l'estimation du bien : SICLON Maillezais.

Commentaires : Le conseil décide de ne pas vendre le bien dans l'immédiat, qu'au vu des travaux qui vont être effectués dans les prochains mois, le prix de vente sera évalué après réalisation des travaux.

Vote : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Devis travaux Logement 11 rue Principale ;

La 1^{ère} estimation pour les travaux pour la remise en état des sanitaires du logement :

- environ 4 000 € HT pour la plomberie ;
- environ 6 500 € HT pour l'électricité pour l'étage (en attente chiffrage électricité RDC) ;
- environ 1 500 € HT pour la menuiserie ;

Soit un total prévisionnel de 12 000 € HT.

Commentaires : Le conseil Municipal est en attente de nouveaux devis pour comparatif et prise de décisions.

Vote : Pour : / Contre : / Abstentions :

Arrivée de Noël BRISSON à 19h00

C. RESSOURCES HUMAINES :

1. Création d'un poste de rédacteur territorial ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial à effet du 1^{er} janvier 2025. Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet.

Vote : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstentions : 0

D. QUESTIONS DIVERSES.

- Appel à candidature Festival de courts-métrages : un bus sur la place des Cabanes - Mercredi 6 août 2025
- Entretien des locaux communaux - Contrat MSSV : 5 286 € TTC pour une année d'intervention à raison de 4h/semaine

Vote : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Sylvie GROUSSET

Le Maire,



Bernard BORDET

